

## **FAISCEAU D'INDICATEURS PRIS EN COMPTE**

- **POUR TOUS LES FESTIVALS :**

### ***En termes artistiques***

- Programmation d'artistes repérés pour leur exigence artistique (qualité des projets, des parcours professionnels, inscription dans des réseaux, programmation par d'autres événements reconnus...),
- Attention portée aux talents normands et à la jeune création (accueil, place dans la programmation, accompagnement...)

### ***En termes de relations aux publics***

- Fréquentation (fréquentation totale, répartition par tranche d'âges et provenance, évolution...)
- Modes de relation aux publics (accueil, communication, informations sur la mobilité...)
- Actions spécifiques en direction des jeunes (politique tarifaire spécifique, opérations ciblées pour le public, lien avec le dispositif Atouts Normandie...),

### ***En termes d'actions à l'année***

- Développement d'actions à l'année (territoire d'intervention, types d'actions, publics concernés, impacts sociaux et culturels...)
- Mobilisation d'un réseau de bénévoles (degré d'implication, composition, renouvellement...)
- Mise en œuvre d'actions de médiation culturelle (nature, fréquence, inscription dans les dispositifs existants...)

### ***En termes de réseaux et de territoires***

- Soutien à l'économie locale (achats de proximité, valorisation des produits normands)
- Partenariat avec des réseaux et structures régionales d'appui (nature des réseaux, rencontres professionnelles, types de collaborations...)
- Concertation engagée avec d'autres événements (harmonisation des calendriers, mutualisations, informations communes...)
- Nature et composition de l'équipe organisatrice (degré de professionnalisation, inscription dans des réseaux culturels et artistiques, stabilité...)

***En termes de budget et de réglementation***

- Implication réelle de la collectivité locale d'implantation (montant des apports financiers au regard de la taille et des moyens de la collectivité, valorisation en personnels, en moyens techniques ...)
- Sources de financement (multiplicité des financements, soutien des collectivités publiques, appel à des financements privés, part d'autofinancement...)
- Stabilité financière relative constatée (cohérence et évolution des budgets, identification des fragilités éventuelles et de leurs causes, moyens de résorption éventuels envisagés...)
- Réglementation et sécurité (rémunération et déclaration des professionnels, respect des réglementations, application des obligations de sécurité, travail avec les forces de l'ordre...)

➤ **POUR LES FESTIVALS RAYONNANTS**

- Provenance du public (régional, national, international)
- Participation à la valorisation de la Normandie (notoriété, couverture médiatique ...)
- Retombées économiques (dépenses des festivaliers, emplois en région, appel à des entreprises régionales) et impact touristique (afflux de visiteurs, prolongation de séjours...)

➤ **POUR LES FESTIVALS SINGULIERS**

- Disciplines peu représentées voire de niche
- Démarches originales de création/production
- Contenus innovants (dimension arts numériques, croisements interdisciplinaires, formes de médiation inventives...)
- Organisation du festival atypique (modalités d'accueil, dimensions participative, valorisation...)